

Les actes courants

À partir du :	22 déc. 2024	1 ^{er} janv. 2025	1 ^{er} juil. 2025
Consultation de base	G	30	
Consultation contraception prévention (1 seule fois avant 26 ans et anonymisable ♂)***	CCP	47,50	
Acte ponctuel de consultant (sur envoi explicite du MTT) (même règle de cumul CCAM que le G)	APC	60	

Les actes avec majoration

Acte coordonné (soins itératifs sur envoi MTT)	G + MCG	30 + 5 = 35		
Suite d'hospitalisation pour pathologie chronique (1 fois dans le mois suivant la sortie)**	G + MSH	30 + 23 = 53		
Suite d'hospitalisation pour insuffisance cardiaque (1 fois dans les 2 mois suivant la sortie)**	G + MIC	30 + 23 = 53		
Consultation initiale d'information cancer ou patho.neurodégénérative ***	G + MIS	30 + 30 = 60		
Consultation initiale d'information VIH***	G + PIV	30 + 30 = 60		
Envoi en urgence au spécialiste (RDV sous 48h)*	G + MUT	30 + 5 = 35		
MT recevant en urgence son patient à la demande du centre de régulation*, **	G + MRT	30 + 15 = 45		
Patient de plus de 80 ans et non médecin traitant	G + MOP	30 + 5 = 35		
Remplissage complet du premier certificat médical du dossier de demande de droits MDPH***	MPH (converti en CCE)	60		
Consultation d'inscription MT d'un nouveau patient ALD	IMT	60		
Majoration pour actes adressé par le SAS au médecin non traitant	G + SNP	30 + 15 = 45		
Majoration pour actes entre 19h et 21h sur demande de la régulation du SAS (cumulable avec SNP et/ou MRT)	G + SHE	30 + 5 = 35		

Les actes de nuit et jours fériés non régulés (cabinet, actes urgents seulement)

20h à 24h et 6h à 8h (appel après 19h, acte après 20h)	G + MN	30 + 35 = 65		
0h à 6h	G + MM	30 + 40 = 70		
Dimanche et jours fériés (actes urgents seulement)	G + F	49,06		
Dimanche et nuit hors urgence	G + MHP	30 + 5 = 35		

L'électrocardiogramme

Electrocardiogramme au cabinet	G + DEQP003	44,26	44,52	44,77
--------------------------------	-------------	-------	-------	-------

* 100% RO ** Médecin traitant uniquement *** Anonymisation logiciel et/ou feuille papier : MIS et PIV deviennent MTX, CSO et CSE deviennent CCX et MPH devient CCE nuit profonde (MM), dimanche et jours fériés (F).

Les brûlures (nettoyage ou pansement) K=1,92€

À partir du :	22 déc. 2024	1 ^{er} janv. 2025	1 ^{er} juil. 2025
Brûlure < 10 cm2 de surface	K9	17,28	
Brûlure < 10 cm2 face ou mains	K9 + ½ K9	25,92	
Brûlure < 10% de la surface du corps	K16	30,72	
Brûlure < 10% de la surface du corps face ou mains	K16 + ½ K16	46,08	

Télémedecine

Téléconsultation	TCG	25		
Demande d'une téléexpertise (en tant que requérant)	RQD	10		
Téléexpertise à la demande d'un autre professionnel de santé	TE2	20		23

Pour la téléconsultation (TCG) les majorations MEG, MOP, MUT, MRT, SNP sont applicables ainsi que les majorations nuit (MN) nuit profonde (MM) dimanche et jours fériés (F).

LES RÈGLES CCAM

Chaque code CCAM doit être inscrit sur une ligne distincte.

G et VG ne sont pas cumulables avec un acte technique, sauf ECG, frottis ou biopsie cutanée.

Si plusieurs actes sont effectués en CCAM, le second est coté à 50 % et les suivants à 0.

La mention M après le code signale les actes pouvant bénéficier d'une majoration d'urgence. Indiquez M en colonne « Éléments de tarification CCAM »
La majoration M est applicable au cabinet et aussi pour les sutures à domicile.

Hors garde, le déplacement se cote ID 3,50 € (la MD ne se cote jamais avec un acte CCAM) et les majorations nuit, dimanche... P, S ou F.

© betruet.fr - Adobe stock - 09/2024 - Ne pas jeter sur la voie publique



COTATION PRATIQUE DU SPÉCIALISTE EN MÉDECINE GÉNÉRALE

PENSEZ-Y !



ÊTRE ADHÉRENT(E) MG FRANCE, C'EST



ÊTRE MIEUX INFORMÉ(E)

- Des informations dédiées locales ou nationales
- Une association de gestion comptable
- Un service de télétransmission et de messagerie (sur inscription).



POUVOIR S'EXPRIMER

- Vous participez aux débats du syndicat.
- Vous représentez MG France dans les instances locales ou nationales.



ÊTRE ACCOMPAGNÉ(E) ET PROTÉGÉ(E)

- Hotline dédiée.
- Soutien juridique individuel.

FRANCE MÉTROPOLITAINE
Secteur 1 - 2024 / 2025

	À partir du :	22 déc. 2024	1 ^{er} janv. 2025	1 ^{er} juil. 2025	
Sutures et petite chirurgie					
Parage - suture plaie superficielle de la face < 3 cm	QAJA013 + M	31,35 + 26,88 = 58,23			P-S-F
Parage - suture plaie superficielle de la face de 3 à 10 cm	QAJA005 + M	74,45 + 26,88 = 101,33	76,02 + 26,88 = 102,90	77,60 + 26,88 = 104,48	P-S-F
Parage - suture plaie superficielle de la face > 10 cm	QAJA002 + M	82,95 + 26,88 = 109,83	84,71 + 26,88 = 111,59	86,46 + 26,88 = 113,34	P-S-F
Parage - suture plaie superficielle < 3 cm	QZJA002 + M	25,52 + 26,88 = 52,40	26,06 + 26,88 = 52,94	26,60 + 26,88 = 53,48	P-S-F
Parage - suture plaie superficielle de 3 à 10 cm	QZJA017 + M	51,76 + 26,88 = 78,64	52,85 + 26,88 = 79,73	53,95 + 26,88 = 80,83	P-S-F
Parage - suture plaie superficielle > 10 cm	QZJA015 + M	61,68 + 26,88 = 88,56	62,99 + 26,88 = 89,87	64,29 + 26,88 = 91,17	P-S-F
Incision ou excision d'un panaris superficiel	MJPA010	38,29	39,10	39,91	P-S-F
Excision d'une thrombose hémorroïdaire	EGFA007	62,70			P-S-F
Tamponnement nasal antérieur	GABD002 + M	27,72 + 26,88 = 54,60	28,26 + 26,88 = 55,14	28,80 + 26,88 = 55,68	P-S-F
Extraction uni ou bilatéral de bouchon épidermique du méat acoustique externe	CAGD002	30,03	30,62	31,20	P-S-F
Extraction uni ou bilatéral de bouchon de cérumen du méat acoustique externe	CAGD001	19,25	19,63	20	P-S-F

	À partir du :	22 déc. 2024	1 ^{er} janv. 2025	1 ^{er} juil. 2025	
Infiltrations					
Infiltration articulation membre supérieur	MZLB001	26,13	26,72	27,30	
Infiltration du nerf médian dans le canal carpien	AHLB006	29,48	30,14	30,80	
Infiltration thérapeutique d'articulation vertébrale postérieure*	LHLB001	34,17	34,94	35,70	
Injection thérapeutique d'agent pharmacologique dans une articulation ou une bourse séreuse du membre inférieur*	NZLB001	30,82	31,51	32,20	
Évacuation collection articulaire du membre inférieur*	NZJB001	60,30	61,65	63	P-S-F
Évacuation collection articulaire du membre supérieur*	MZJB001	83,60			P-S-F
Ponction ou cytoponction d'une articulation du membre inférieur*	NZHB002	28,81	29,46	30,10	
Ponction ou cytoponction d'une articulation du membre supérieur*	MZHB002	28,81	29,46	30,10	
Injection thérapeutique d'agent pharmacologique dans une articulation ou une bourse séreuse du membre supérieur*	MZLB001	26,13	26,72	27,30	

*par voie transcutanée sans guidage

	À partir du :	22 déc. 2024	1 ^{er} janv. 2025	1 ^{er} juil. 2025	
Gynécologie					
Pose d'un dispositif intra-utérin	JKLD001	38,40			
Changement d'un dispositif intra-utérin	JKKD001	38,40			
Ablation ou changement d'implant sous cutané	QZGA002	41,80			
Frottis cervico-utérin	G(S) + JKHD001	30 + 12,46 = 42,46	30 + 12,73 = 42,73	30 + 13 = 43	
Ablation d'un dispositif intra-utérin par un matériel intra-utérin de préhension, par voie vaginale	JKGD001	62,70			P-S-F
Échographie non morphologique de la grossesse avant 11 semaines d'aménorrhée (datation)	JNQM001	35,65	36,06	36,47	P-S-F

	À partir du :	22 déc. 2024	1 ^{er} janv. 2025	1 ^{er} juil. 2025	
Détresse					
Traitement de 1 ^{er} recours nécessitant des actes techniques (perfusion, O2, réanimation) et une présence prolongée	YYYY010 + M	48 + 26,88 = 74,88			P-S-F

	À partir du :	22 déc. 2024	1 ^{er} janv. 2025	1 ^{er} juil. 2025	
Traumatologie					
Contention orthopédique fracture clavicule	MADP001 + M	41,80 + 26,88 = 68,68			P-S-F
Réduction orthopédique luxation scapulo-humérale	MEEP002 + M	39,70 + 26,88 = 66,58	40,54 + 26,88 = 67,42	41,38 + 26,88 = 68,26	P-S-F
Réduction orthopédique pronation douloureuse coude	MFEP001	31,35			P-S-F
Contention souple d'une articulation membre supérieur	MZMP001 + M	31,35 + 26,88 = 58,23			P-S-F
Attelle de posture ou mobilisation poignet et/ou main	MGMP001	44,89	45,90	46,90	P-S-F
Confection attelle posture ou de mobilisation du genou	NFMP002	47,57	48,64	49,70	P-S-F
Attelle de posture ou de mobilisation de la cheville	NGMP002	40,87	41,79	42,70	P-S-F
Contention souple du genou	NFMP001 + M	41,80 + 26,88 = 68,68			P-S-F
Contention souple cheville et / ou pied ou semelle plâtrée	NGMP001 + M	20,90 + 26,88 = 47,78			P-S-F

	À partir du :	22 déc. 2024	1 ^{er} janv. 2025	1 ^{er} juil. 2025	
Pneumologie					
Spirometrie standard avec enregistrement	GLQP012	40,28	41,08	41,87	
Polygraphie respiratoire nocturne	GLQP007	145,92	148,80	151,68	

	À partir du :	22 déc. 2024	1 ^{er} janv. 2025	1 ^{er} juil. 2025	
Neurologie					
Evaluation de dépression par échelle Hamilton (1 fois/an)	ALQP003	69,12			
Test d'évaluation d'un déficit cognitif	ALQP006	69,12			
Séance de rééducation de la fonction vestibulaire labirynthique	CERP002	48,51	49,46	50,40	

	À partir du :	22 déc. 2024	1 ^{er} janv. 2025	1 ^{er} juil. 2025	
Dermatologie					
Exérèse d'un naevus ou tumeur maligne < 5 cm ²	QZFA036 + FSD	28,80 + 40 = 68,80	28,80 + 45 = 73,80		P-S-F
Ablation d'un corps étranger superficiel peau (visage et main)	QAGA003	47,50	48,51	49,51	P-S-F

	À partir du :	22 déc. 2024	1 ^{er} janv. 2025	1 ^{er} juil. 2025	
Majorations Urgences					
Majoration : 20h à 24 h	P	35			
Majoration : 0 à 8h	S	40			
Majoration : dimanche ou jour férié	F	19,06			
Majoration : urgence au cabinet	M	26,88			



Utilisez vos 21 heures de formation par an, indemnisées par le DPC. Faites autant de formations que vous le souhaitez avec le FAF-PM : vous n'avez aucune limite. Retrouvez et réservez nos formations en présentiel, en distanciel (FAF ou DPC) sur notre site www.mgform.org



Pour toute demande d'information :
01.43.13.13.22 / 25 ou secretariatmgform@mgform.org